CHARTE DES AMBASSADEURS DU CARLADES

PRESENTATION :

Plus que jamais nos visiteurs ont besoin de réassurance, de convivialité et de proximité. Notre territoire répond à ces nouvelles attentes du fait de sa taille humaine, son emplacement géographique, sa nature protégée, et sa qualité de vie. Plus que jamais la place des Ambassadeurs de territoire est indispensable pour l'accueil touristique et l'accueil de nouveaux arrivants en Carladès.

L'OBJET :

L'Office de Tourisme du Carladès propose aux « Gens d'ici », désireux de transmettre leur amour du pays, leur passion du patrimoine et leurs petits coins secrets, de rejoindre le groupe de ses « Ambassadeurs ».

1- Qui peut être Ambassadeur ?

Tout habitant du Carladès. Actif, retraité, professionnel, jeune ou moins jeune, toute personne qui veut s'impliquer bénévolement pour rencontrer, échanger, partager et transmettre son amour du territoire.

2- Les différents domaines d'actions ?

Reporter d'évènements : photos ou mini-vidéos de fêtes et manifestations, partage d'impressions, etc.
Participation aux actions de l'OT : accueils gourmands du public, ateliers collaboratifs, création d'une animation….
Rédaction d'articles pour le blog de l'Office de Tourisme : parler d'un coup de cœur, partager une passion…
Partager sa randonnée préférée : mise en ligne sur l'appli Cirkwi
Proposer des visites à thème, veiller au patrimoine et faire remonter les anomalies ou les découvertes sur le Carladès *La liste n'est pas exhaustive et toute action liée à l'objet de la charte peut être proposée.*

3- L'Ambassadeur s'engage dans une action totalement bénévole, pour laquelle :

- Il est en règle avec la législation en vigueur concernant la sécurité du client
- Il agit sans discrimination envers les clients ou les prestataires du territoire
- Il s'inscrit pour au moins 1 action par an selon la liste établie (voir article 2)
- Il rédige ses propres articles (en citant ses sources) - l'OT modifiera la forme si besoin – ou, Il répond à une interview de l'Office de Tourisme
- Il diffuse des informations vérifiées et connues
- Il respecte le calendrier de ou des actions définies ensemble
- Il participe au moins à une rencontre de l'Office de Tourisme dans l'année : éductours, rencontres du tourisme, ateliers…
- Il se forme, si besoin, lors des sessions thématiques proposées par l'Office de Tourisme.
- Il est **informé** de l'engagement moral qui le lie à la structure Office de tourisme
- Il est partenaire de l'Office de Tourisme dans le cas où il gère une activité touristique ou commerciale

4- L'office de Tourisme s'engage à :

- Communiquer autour des actions bénévoles mises en place par l'ambassadeur (création de supports, affichage, diffusion presse, mail ou autres réseaux sociaux…)
- Réunir ses « Ambassadeurs » au minimum 1 fois par an (sous forme de réunions, éductours,….)
- Assurer des « ateliers/formations » si besoin sur des sujets spécifiques
- Informer régulièrement ses ambassadeurs, soit par mail soit par newsletters des actualités de l'OT
- Les mettre en avant sur le site internet, éditions…
- Leur permettre d'être identifiés comme ambassadeurs grâce à un badge
- Prendre en considération leurs avis sur l'amélioration des services directement en lien avec l'OT.

Fait à Vic sur Cère, le …….. 2022,
Validité de la charte 1 an à partir de la date de signature

Pour l'Office de Tourisme
Béatrice BONAL Référente qualité

Pour l'Ambassadeur,
nom et prénom suivie de signature